

Bruxelles, le 5 février 2025

Mme Sarah BLANCHE  
Directrice Générale  
Rue de France 85  
1060 Bruxelles

Madame la Directrice Générale,

Concerne : accord gouvernemental - Situation des chemins de fer

Cet accord confirme nos craintes quant aux offensives menées à l'encontre du monde du travail, des pensions, des services publics et des organisations syndicales.

Dans ce contexte, les cheminots sont spécifiquement visés par des mesures qui vont impacter, entre autres, leurs droits en matière de pension, qui mettent en péril l'avenir du Statut du Personnel, qui envisagent la dissolution d'HR Rail ou qui ambitionnent déstructurer l'organisation du dialogue social.

Ces sombres perspectives génèrent beaucoup de préoccupations, d'inquiétudes et même de colère parmi les cheminots.

Si bien que les conditions de travail et le bien-être du personnel sont dégradés.

Par conséquent, nous demandons, d'urgence, que la procédure de la sonnette d'alarme soit activée, conformément au RGPS 548, partie VI activités syndicales Chapitre X article 176.

Dans l'attente de vos nouvelles et ne doutant pas de la bonne suite que vous voudrez bien accorder à la présente, nous vous prions de croire, Madame la Directrice Générale, en notre parfaite considération.



Pierre LEJEUNE  
Président  
CGSP Cheminots



Koen DE MEY  
Président  
CSC Transcom